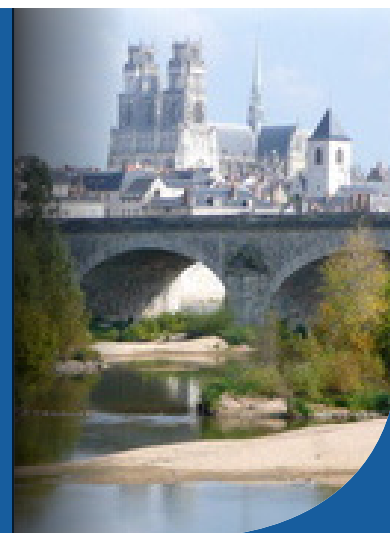


LETTRE D'INFORMATION

du groupe des **A**ssociations et **I**nstitutions, de l'**É**conomie **S**ociale et **S**olidaire, et de l'**E**nvironnement du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du Centre - Val de Loire



Au Sommaire :

- Budget primitif 2020
- Mesures en faveur de l'agriculture
- L'impact de la loi du 5 septembre 2018 sur l'apprentissage
- Le SRADDET
- L'attractivité de la Recherche en région Centre-Val de Loire

Avis sur le budget primitif 2020

Budget et ESS



Le projet de budget primitif du Conseil Régional s'élève à 1,416 milliard d'euros contre 1,471 milliard d'euros au budget primitif 2019.

Ce budget proposé pour 2020 est en légère diminution (3,7 %) mais si on enlève l'apprentissage le budget progresse de 1,2 % avec un fonctionnement constant depuis ces quatre dernières années.

Le budget de la Région se caractérise par l'ambition et les actions qui se caractérisent de manière permanente.

De nombreuses actions en développement

- Le groupe souligne que le **budget de Capasso** est stabilisé et rappelle son rôle essentiel pour la création d'emplois dans les très petites associations qui contribuent à la qualité de vie et permettent l'attractivité des entreprises dans les territoires. Le maintien du dispositif Capasso est encore plus important depuis que l'Etat a réduit les emplois aidés.
- **L'aide de la Région pour France Active** a permis l'engagement de plus de 5 millions de garantie allant jusqu'à 80 % sur des territoires fragiles dont 2/3 de ces engagements ont permis la création ou la reprise de TPE hors économie ESS : c'est aussi cela la solidarité dans les territoires.
- Dans la stratégie régionale ESS, un nouveau dispositif porté par l'URSCOP, a été créé : l'incubateur régional d'innovation social « **Alter'Incub** ».
- Le dispositif « **Cap SCOP** » permet d'accompagner les salariés associés fondateurs d'une SCOP à constituer le capital social.
- Depuis la création de **DevUp**, la CRESS est associée avec l'accord des autres consulaires, à toute la démarche de développement économique dans les départements : la **CRESS** rassemble les compétences d'accompagnements des différentes familles de l'ESS pour construire un réseau transversal de développeurs économiques par département.

*Intervention de Monsieur : Dominique SACHER
Au nom du groupe AIESSE et de la CRESS*



La prévention santé, un gagnant-gagnant

Les Orientations 2020 du rapport du budget primitif fait état d'une mobilisation permanente pour un véritable accès à la santé pour tous et pour une région 100% santé.

Le Groupe attire néanmoins l'attention sur l'importance de la prévention dans le domaine de la psychiatrie et de la santé mentale pour réduire en amont, les troubles, la progression de la maladie ou les rechutes. Il est indispensable de prévenir les symptômes en veillant à encourager les dispositifs d'accompagnement en quantité suffisante et adaptée au handicap psychique.

Pour cela, il est important de :

- veiller à sensibiliser le corps enseignant dans son ensemble sur les maladies mentales et de les former pour leur permettre de repérer les symptômes.
- soutenir les projets de création d'équipes mobiles (Contrats Locaux de Santé Mentale)
- d'accompagner le patient à la sortie de l'hôpital vers une réhabilitation psychosociale de qualité
- réduire les délais d'attente aux CMP (Centre Médico Psychologique) adultes et enfants,
- développer des ESAT (Etablissements d'Aide par le Travail) et le déploiement de logements inclusifs.

Par ailleurs, un soutien de qualité apportée aux familles de jeunes enfants porteurs de handicap, éviterait le développement des troubles et les spirales qui en découlent.

Il est urgent qu'une collaboration se mette en place entre médecine générale et psychiatrie afin qu'un dépistage annuel systématique soit effectué au plus tôt pour les personnes sous antipsychotiques mais aussi, pour lutter contre les addictions. D'ailleurs, associer les CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé) à ce sujet serait judicieux.

Promouvoir la formation aux premiers secours en santé mentale au grand public, serait utile pour que des comme sur le modèle des « gestes qui sauvent » et pour contribuer à la dédramatisation des troubles psychiques.

Encourager une prévention de qualité dans le domaine de la psychiatrie et de la santé mentale représente non seulement un bienfait pour la personne en situation de handicap mais contribue également à mettre en place un système « gagnant-gagnant ».

Zoom

La Région tient à rappeler qu'elle s'engage sur la prévention de la santé, des maladies mentales et a conforté des actions et des créations d'emplois santé avec 6 millions d'euros supplémentaires mais elle souligne que la santé mentale est du registre de l'Etat et que la prévention auprès des enseignants concerne a mission scolaire et la médecine du travail.

Intervention et rapporteur BANIAN Aïcha

Sport et paradoxe

Le Comité Régional Olympique et sportif Centre Val de Loire tient à saluer deux initiatives dans le budget 2020 :

l'aide financière qui sera apportée aux sportifs qui seront sélectionnés pour les jeux de Tokyo 2020 et la possibilité pour les collectivités d'inscrire dans le projet régional « Paris 2024 » des projets de construction et de réhabilitation d'équipements sportifs.

Toutefois ce budget est reconduit à l'identique de celui de 2019 et est même en baisse sur le dispositif Cap'Asso (qui est largement utilisé par les clubs sportifs). Un vrai paradoxe, dans la mesure où la région affiche une volonté d'être dans la cadre des jeux de « Paris 2024 ».

Les moyens développés ne sont pas à la hauteur de cette ambition et le Cros CVL souhaite que ce budget soit revu à la hausse.

Intervention et rapporteur Monsieur Jean-Louis DESNOUES sur le budget sport pour le CROS CVL

Au nom du groupe : Associations, Institutions de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Environnement.

En conclusion sur le budget primitif 2020, le Ceser souligne le fait que la Région doit récupérer les fonds européens et de l'Etat, car elle a été maltraitée ces dernières années.

Le Groupe a voté à l'unanimité

Avis sur les mesures en faveur de l'agriculture

Le Groupe s'inscrit dans l'Avis du CESER qui marque sa réflexion sur les manques de solutions à long terme contre le dérèglement climatique mais aussi sur la volonté d'accompagner l'agriculture et l'élevage.

Quand agriculture et tourisme font bon ménage

Il y a urgence à soutenir et maintenir l'activité agricole et en particulier l'élevage car c'est de notre économie nourricière dont il s'agit, celle qui permet d'assouvir un de nos besoins vitaux : s'alimenter.

Le patrimoine culinaire en Région Centre-Val de Loire est un florilège d'AOC et d'AOP (fromages, vins) qui offre une variété gastronomique à l'activité touristique. Valoriser ces atouts régionaux peut ainsi aider l'agriculture et augmenter la fréquentation des touristes dans les territoires.

Toute mesure est bonne à prendre pour soutenir et dynamiser l'agriculture et notamment l'élevage.

Intervention et rapporteur Charlotte Kozdra.



Le Groupe s'abstient sur l'Avis



C'est l'eau qui est le plus important !

Le Groupe tient à faire remarquer les quelques manques dans le rapport régional qui court plus dans les urgences que le développement ou les actions pérennes.

En effet dès 2015, le CESER avait déjà mis l'accent sur le problème de l'eau, avec des mesures plus larges tel que le désherbage ou l'arrêt de l'arrachage des haies qui provoquent le ravinement et servent de coupe-vent. De même les tours antigel sont-elles moins polluantes et l'aspersion d'antigel moins consommatrice d'eau ? Elaborer avec les professions agricoles des programmes d'accompagnement vers des pratiques moins consommatrices d'eau pour une agriculture durable serait nécessaire.

Le rapport n'a pas assez d'arguments, pas assez d'intentions pour résoudre les problèmes actuels et futurs de la gestion de l'eau. Sujet d'actualité s'il en est avec le réchauffement climatique !

Intervention et rapporteur Régis Régine

Zoom

Avis sur La Cop régionale : améliorons les procédures...

C'est la première fois qu'un Avis est rédigé sur un rapport non connu. En effet, l'Avis relatif à la Cop régionale 2019 dont le CESER a pris connaissance tardivement, a été présenté aux membres de la deuxième commission et n'a pu être appréhendé par le Groupe AISSSE.

Privé d'examiner efficacement son contenu, malgré une reconnaissance tant sur le fond que la forme, le Groupe tient à attirer l'attention de la Région sur le respect des délais de transmission des documents.

A l'avenir, si cette situation revenait, une proposition de motion serait faite par le Groupe.

*Intervention et rapporteur au nom du Groupe : Jean-Louis Desnoues
L'Avis est adopté avec 22 abstentions.*

Des craintes pour l'apprentissage

Le Groupe qui est en complet accord avec l'Avis du CESER, tient néanmoins à réaffirmer son inquiétude sur plusieurs sujets développés dans le rapport fourni par la Région.

La nouvelle loi sur l'apprentissage laisse craindre que les offres ne tiennent plus compte d'une cohérence territoriale ni de l'attente des jeunes et des familles, mais soit plutôt orientées selon les règles de la rentabilité.



Formation et rentabilité

En regardant le nombre d'inscrits plutôt que l'intérêt porté pour la formation, les jeunes seront de plus en plus formés à des spécificités dans chaque métier - attendues par les employeurs - au détriment d'une formation ouverte et d'une opportunité à élargir leur palette de compétences.

Etre directement employable pour que les entreprises n'aient plus à supporter les frais de formation à l'emploi occupé, tel est l'objectif visé.

Cet équilibre que la Région pouvait mettre en place pour garantir des offres de formations sur la totalité du territoire, en lien avec tous les partenaires, est désormais compromis, provoquant l'inquiétude des jeunes et des familles. Dans l'avenir, les territoires risquent de s'appauvrir en matière d'offres de formations et il est donc essentiel d'évaluer les conséquences de cette nouvelle loi.

Rentabilité au détriment des plus fragiles

Le Groupe a une inquiétude toute particulière pour les jeunes issus des familles les plus fragiles ou en difficultés car pour beaucoup, ces derniers choisissent une formation proche de leur environnement familial pour des raisons de coût.

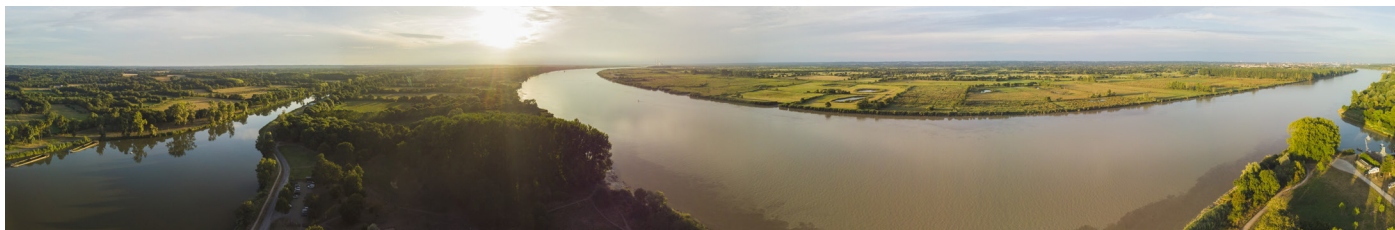
La rentabilité et les lois de la concurrence risquent de réduire l'offre qui leur est proposée et peut provoquer l'éloignement. Dans ce contexte, la Région doit aider et compenser l'hébergement, le transport, les équipements, sinon comment ces familles pourraient-elles répondre au désir de formation de leurs enfants ?

Il en est de même quant aux formations pour les personnes et jeunes en situation de handicap, quel est l'avenir de ces formations et des centres qui les abritent ?

Les questions budgétaires soulevées dans le rapport de la Région sont difficiles à admettre : chaque responsable budgétaire doit être en mesure de présenter un budget équilibré mais comment admettre qu'il y ait autant d'incertitudes et d'inconnues de la part de l'Etat ?

*Intervention et rapporteur Martine Rico
Le groupe a voté à l'unanimité*

Un territoire d'accueil pour tous !



Le SRADET ambitionne de faire converger les politiques publiques et de fixer un cadre pour que les acteurs du territoire envisagent un aménagement harmonieux et inscrit dans la durée. Les acteurs du tourisme et du tourisme social et solidaire, saluent le travail accompli.

Un point sur l'objectif n°10 (qualité d'accueil et développement touristique) est à aborder : avec l'urgence climatique qui caractérise la situation le Groupe regrette que les ambitions de cet objectif ne soient pas affichées sous l'angle du tourisme durable, c'est-à-dire, selon l'Organisation Mondiale du Tourisme, « *qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs et touristes, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil* ».

Les aménagements et les infrastructures, notamment liées aux mobilités, et la gestion du foncier, doivent être pensées avec une vision à long terme. On connaît déjà les méfaits de destinations touristiques dont le développement n'a pas été pensé suffisamment collectivement ou n'est pas maîtrisé (fuite des habitants car augmentation des prix et des nuisances, environnement malmené, etc.).

Ce n'est pas le tourisme qui est en cause mais bien la mauvaise gestion du tourisme, dont le développement doit faire l'objet de concertation pour être durable.

Le Groupe propose pour le SRADET, un tourisme durable à l'horizon 2030 :

- Coordonner les besoins, réflexions et ambitions : concertations et expertises entre la commune, l'intercommunalité, le département et la région lorsqu'un territoire est impacté par un projet d'envergure.
- Rénover massivement les hébergements touristiques en gage de qualité : mise aux normes électriques et accessibilité, confort, matériaux respectueux de l'environnement et solutions architecturales permettant une meilleure gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets.
- Réintégrer les citoyens dans les acteurs à mobiliser, en associant davantage les habitants au projet touristique pour en faire des bénéficiaires et non des spectateurs.

Une belle région Centre-Val de Loire, ensemble et dans une vision « durable », un territoire d'accueil de qualité pour tous !



Zoom

Le Président de la Région Centre-Val de Loire, François Bonneau, rappelle l'impact du SRADET qui a fait sens sur le public et sur le territoire et remercie l'engagement du CESER sur ce sujet.

Le SRADET se fait en ce moment avec les transitions écologiques, rurales, énergétiques avec des ambitions de transports notamment ferroviaires. La gestion de l'espace en région doit-être maîtrisée autant pour la construction que la mise en friche des terrains agricoles. Le SRADET est donc allé vers les acteurs et les territoires et a donné notamment une réponse à l'attente des jeunes avec l'engagement culturel, pour la recherche, pour la mobilité...

*Intervention et rapporteur Charlotte KOZDRA
Le Groupe à voté à l'unanimité*

Avis

du CESER relatif au Rapport sur l'attractivité de la recherche en Région Centre-Val de Loire

L'autisme est un trouble du neuro-développement (et/ou Troubles du spectre de l'autisme) qui affecte en France environ 700 000 personnes. L'autisme met à l'épreuve les familles par l'isolement qu'il provoque et porte aussi fréquemment atteinte à l'économie de celles-ci (souvent l'un des parents doit cesser de travailler).

Les associations de parents réunies dans la **Fédération autisme Centre-Val de Loire** saluent le Rapport sur l'attractivité de la recherche en Centre-Val de Loire lorsqu'il met en exergue, en matière de recherche, le Centre ressources autisme adossé au CHU de Tours.

Le retard considérable de la France en matière de connaissance et de compréhension de l'autisme comme en terme d'accompagnement médico-éducatif est en voie d'être rattrapé dans notre Région grâce aux professeurs Gilbert Lelord et Catherine Barthélémy dans les années 80, pionniers dans l'organisation des services de recherche et de diagnostic du futur CRA et qui surent très vite mettre leurs découvertes sur l'autisme au service des patients et de leurs parents. Les travaux poursuivis aujourd'hui par les équipes du Professeur Frédérique Bonnet-Brilhaut accentuent cet élan remarquable.

Aujourd'hui les personnes avec autisme et leurs familles disposent d'une référence régionale en matière d'« autisme au sein des troubles du neuro-développement ». Le CRA est la tête de réseau d'équipes de diagnostic précoce maillant le territoire de la région et est le lieu de la diffusion des connaissances auprès des professionnels.

Il propose des formations dans les secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux pour former les professionnels accompagnants les enfants, les adolescents et les adultes dans des établissements spécialisés (services et dispositifs créés quasi exclusivement par des parents).

Aussi lorsque le Rapport sur l'attractivité de la recherche souligne la nécessité de « valoriser » le CRA de Tours, les familles de personnes avec autisme peuvent qu'y souscrire pleinement car cela signifie l'accroissement des moyens dédiés à la recherche conduite par le CRA afin de maintenir et d'approfondir la rencontre entre l'expertise des scientifiques et celle des parents de personnes avec autisme.

En effet, dans un temps où les personnes « hors normes » sont rendues visibles au cinéma (*allusion au film de O.Nakache et E.Toledano*), les parents restent mobilisés pour obtenir des pouvoirs publics, les moyens en matière de recherche comme la mise en place d'accompagnements et services au bénéfice de leurs enfants à tous les âges de leur vie et éviter ainsi l'exode de centaines d'adultes en Belgique.

*Intervention Marc Gerbeaux
Le Groupe à voté à l'unanimité*

Les auteurs des interventions

Aïcha Banian : Membre de la 1^{ère} commission du CESER Centre-Val de Loire, Union nationale des amis et familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques UNAFAM (45)

Martine Rico : Membre de la 1^{ère} commission du CESER Centre-Val de Loire, coordinatrice régionale Fédération des Conseils des Parents d'Elèves (FCPE)

Régis Réguigne : Membre de la 2^{ème} commission du CESER Centre-Val de Loire, personne qualifiée dans la protection de l'environnement.

Marc Gerbeaux : Membre de la 1^{ère} commission du CESER Centre-Val de Loire, Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie CDCA (45)

Dominique Sacher : Vice-Président Délégué du CESER, Solidarités, santé, vie quotidienne, culture et patrimoine.
Président de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

Charlotte Kozdra : Membre de la 3^{ème} commission du CESER Centre-Val de Loire, Union nationale des associations de tourisme UNAT (41) - Secrétaire du Bureau

Pour le Groupe AIESSE

Directeur de publication :
Jean-Louis Desnoues

CRESS Centre-Val de Loire
6 ter rue Abbé Pasty
BP 41223
45 401 Fleury les Aubrais

Téléphone : 02 38 68 18 90

Messagerie : v.burille@cresscentre.org



GROUPE AIESSE
CESER Centre-Val de Loire